Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260302-DCM02032026025-DE

Convocation du 23 février 2026
Affichée / Publiée le 23/02/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	2
Votants :	22

LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : MODIFICATION DU GRADE DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS (N°2026-025)

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.
Il propose au conseil municipal de modifier le grade de deux emplois permanents de catégorie C pourvus par des fonctionnaires, par suppressions et créations d'emplois concomitantes.
Cette modification intervient en prévision d'avancements de grade à l'ancienneté prévus le 1er avril prochain.
Il s'agit :

- d'une part de supprimer un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 28,00H (filière technique - échelle C1) et de créer un emploi adjoint technique principal 2ème classe (filière technique - échelle C2) à TNC de 28h00,
- d'autre part de supprimer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 31,00H (filière animation - échelle C1) et de créer un emploi adjoint d'animation principal 2ème classe (filière technique - échelle C2) à TNC de 31h00.

Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- supprime un emploi d'adjoint technique (échelle C1) à Temps Non Complet ; TNC de 28h00,
- crée un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe (échelle C2) à Temps Non Complet ; TNC de 28,00h,
- supprime un emploi d'adjoint d'animation (échelle C1) à Temps Non Complet ; TNC de 31h00,
- crée un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe (échelle C2) à Temps Non Complet ; TNC de 31,00h,
- actualise le tableau des effectifs en intégrant ces modifications d'emplois qui prendront effet le 1er avril 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE ILLE-ET-VILAINE